

Orthophonistes : le reclassement indiciaire est repoussé d'un an



© 2018 Les Echos Publishing

Alors que le PPCR a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des professionnels en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière, le gouvernement a finalement choisi de reporter l'entrée en vigueur de cette réforme. Les mesures de création de corps et de cadres d'emplois, de grades et d'échelons, ainsi que les dispositions modifiant les règles de classement et de reclassement des professionnels ne seront donc mises en œuvre que 12 mois plus tard par rapport aux dates annoncées initialement.

Les orthophonistes, diplômés à bac+5, qui ont déjà fait l'objet d'un sous-classement dans la fonction publique à des niveaux de salaires bac+2 ou 3 suite à un décret paru cet été, devront donc attendre. Aucune justification n'a été apportée à ce report qui concerne 950 équivalents temps plein, majoritairement contractuels et quasi uniquement des femmes (97 %).

[Décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017, JO du 23](#)

© 2017 Les Echos Publishing